

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUVAINE

(Articles L.2121-10 - L.2121-12 et L.2121-13-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à la mairie de Douvaine, salle des Mariages au 1er étage

Le lundi 3 novembre 2025 à 19h30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Arrêté du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025

Affaires générales

 Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT

Petite enfance

2. Modification des règlements de fonctionnement et des temps d'accueil collectif du Relais Petite Enfance pluricommunal

Ressources humaines

- 3. Service population changement de temps de travail
- 4. Police municipale suppression et création d'emploi
- 5. Education Jeunesse promotion interne 2025 suppression et création d'emploi
- 6. Services Techniques promotion interne 2025 suppression et création d'emploi

Finances

- 7. Retrait et modification de la délibération DEL20250915_12 : Décision Modificative budget commune
- 8. Précision sur le régime d'amortissements des immobilisations mis en place par la délibération DEL20220328 05
- 9. Tarifs nouveaux caveaux 3 places cimetière
- 10. Approbation de la convention d'autorisation de voirie, et d'entretien relative à l'implantation d'un feu tricolore au lieu-dit « Aubonne » sur la RD 1005

URBANISME

- 11. convention de servitude pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS
- 12. convention d'installation de la fibre optique avec ALTITUDE INFRA pour le DOYEN
- 13. Déclassement du domaine public routier aménagement allée de Troches_CR de l'Usine

Questions diverses

DIA Thonon-Agglomération

Questions orales

A Douvaine, le 28 octobre 2025

Le Maire,

Claire CHUINARD